



Diagnostics immobiliers et audit énergétique

Actions de formation dispenses aux mandataires immobiliers.

OBJECTIF

À l'issue de cette formation, les apprenants seront capables de connaître et maîtriser les notions concernant les diagnostics immobiliers obligatoires ainsi que l'audit énergétique pour la vente ou la mise en location d'un logement.

PUBLIC

Mandataires immobiliers

PRÉ-REQUIS

Être en activité en tant que mandataire immobilier pour une agence immobilière.

DURÉE

La durée de l'action de formation est estimée à 4h00.

TYPE

Formation présentielle sur une journée.

PÉRIODE DE RÉALISATION

Une demi-journée

ÉVALUATION

QCM après chaque module.

SANCTION

Attestation de formation.



Toutes nos formations en présentiel sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

PROGRAMME

Cette action de formation est une action dispensée aux Mandataires immobiliers suivant un format en présentiel.

Coût de la formation: **125 €**.

Nature des travaux demandés au stagiaires et temps estimé pour les réaliser

Le stagiaire devra suivre le programme suivant et réaliser les QCM dans le temps prévu à cet effet.

	Durée estimée
Étape 1 : Les dix diagnostics obligatoires pour la vente d'un bien immobilier. Le diagnostic loi Carrez, Le diagnostic audit énergétique du bâtiment, Le diagnostic amiante, Le diagnostic plomb, Le diagnostic termites, Le certificat d'état des risques naturels, Le diagnostic gaz, Le diagnostic électrique, Le diagnostic pour assainissement non collectif ou collectif, L'information sur les mères.	30 min
Étape 2 : Etude en détail de chaque diagnostic. <ul style="list-style-type: none">○ Obligatoire dans quel cas?○ Durée de validité~?○ audit énergétique et évolution de celui-ci, obligation du DPE dans l'annonce immobilière.○ Diagnostics facultatifs	1h30
Étape 3 : Pour une mise en location : il y a 7 diagnostics obligatoires pour louer au maximum <ul style="list-style-type: none">○ Des contrôles nécessaires pour l'information des locataires○ Diagnostic loi Boutin?○ Diagnostic parties communes en copropriété	1h
Étape 4 : Conclusion <ul style="list-style-type: none">○ Synthèse de la formation intégrant les informations collectées aux 3 premières étapes	30 min
Étape 5 : Evaluation des acquis <ul style="list-style-type: none">○ Quiz de 15 questions via QUIZZIZ	30 min
TOTAL avec pause déjeuner (1h)	4h00